

## MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à Rabbin et Mme Ronen A. Abitbol pour la naissance d'une petite-fille dans le foyer de Yitshak et Chira Abitbol Mazal-Tov. Rabbin Ronen A, Abitbol le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à M. et Mme Simon Assouline pour la naissance d'une petit-garçon dans le foyer de Jonathan et Mireille Amram Mazal-Tov.

## NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| Aida Haya Ifergan Z"L            | 23 Adar - 10 Mars |
| Isaac Bendayan Z"L               | 23 Adar - 10 Mars |
| Yossef barHanina Rebibo Z"L      | 23 Adar - 10 Mars |
| Eliyahou Perez Z"L               | 24 Adar - 11 Mars |
| Isaac Benith Z"L                 | 24 Adar - 11 Mars |
| Maurice Barchichat Z"L           | 25 Adar - 12 Mars |
| Yona Hamama Shlomi bat Sarah Z"L | 27 Adar - 14 Mars |
| Perla bat FrehaZ"L               | 28 Adar - 15 Mars |
| Yehouda Bendayan Z"L             | 28 Adar - 15 Mars |
| Tamar Bitton Z"L                 | 29 Adar - 16 Mars |

## KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

## SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté Hékhhal Shalom

## ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

### COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

Hafrachat 'Halla pour les dames  
Conférencier Rabbin Ronen Abitbol  
Le Mercredi 14 Mars 2018 à 19:00

### ROCHE CHODESH NISSAN

Commanditée pour:

1- Hanna bat Ester pour un bon Mazal et la Parnassa e Yaacov ben Hanna, Ilana bat Hanna et Yael bat Hanna, David ben Clara- Succès et Mazal-Tov 2- Donna bat Mirriam Succès et Mazal-Tov Lucie (Laila) bat Sarah pour la bonne santé et la Parnassa de Sacha ben Laila et Revital bat Laila

Apporter un bol pour pétrir votre pâte,  
Tous les ingrédients seront fournis

## KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l

On Vous invite de venir étudier au Kollel et ajoutez de la lumière dans Votre Vie. Cours de Torah pour tous les niveaux, Venez Découvrir Votre Niveau de 20h à 21h15 avec: 1- Rabbin Ronen A. Abitbol: Mardi: Gémarà - Mercredi: Kabbala. 2- Charles Abikhzer: Lundi et Mardi Kabbala. 3- Yossy Mouyal: Jeudi - Paracha de la semaine avec SUSHI

## PORTER

Toute personne qui sortira avec un objet qui ne rentre pas dans la catégorie de bijoux ou des choses qui vont embellir la personne, ou bien qu'elle sorte avec des vêtements que l'on n'a pas l'habitude de porter aura transgressé l'interdit de Shabbat. Même le fait de manger un bonbon dehors dans le domaine public, ou porter un mouchoir, est considéré comme un transport.

## VETEMENTS

Il sera permis de sortir avec n'importe quel vêtement si on le porte normalement et de façon à protéger son corps, et que l'on a l'habitude de porter, ex.: manteau, écharpe, gants, chapeau... Notons que si ce vêtement n'est pas porté normalement (exemple manteau sur la tête), on transgresse Chabbat

Tout ce qui est considéré comme embellissement, il sera permis de le porter. Exemple : bijoux, broches

Le port pour des raisons d'hygiène ou de confort est considéré comme un embellissement, ex : semelles de chaussures, lunette de vue, la canne si elle est obligatoire pour qu'il puisse marcher alors ce sera autorisé mais par contre si il peut s'en passer alors ce sera interdit, ce sera de même pour des lunettes de vue si on peut s'en passer, ce sera porter.

Tout ce qui est dépendant de l'habit est considéré comme faisant partie de l'habit ex. : ceintures, boutons de manchette (par contre des boutons de rechange même cousus selon certaines opinions est considéré comme une charge)

INFORMATION: [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com)

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,  
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes  
825 Grattton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,  
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

## CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE  
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.47  
CHABBAT 10 MARS 2018  
23 ADAR 5778  
PARACHA



**VAYAKHEL - PÉKOUDÉ**  
Allumage des bougies

du Chabbat: 17:35  
Sortie du Chabbat: 18:38

## Horaire des Offices - 2018 - 5778

**Chabbat 10 Mars 2018 - 23 ADAR 5778**

Chahrit: 8:15  
Mincha - Seouda Chélichite  
suivie d'Arvit: 17:10

**Dimanche 11 Mars 2018**

Chahrit: 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 18:30

**Lundi 12 Mars au Jeudi 15 Mars 2018**

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Minha suivie d'Arvit: 18:30

**Vendredi 16 Mars 2018 -29 ADAR 5778**

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00  
Mincha suivie d'Arvit: 18:30  
Allumage des Bougies:17:34

**ROCH CHODESH NISSAN 5778**

**CHABBAT 17 MARS 2018**

**LE MOLAD SERA**

**À 15:53 + 4 PART DE L'HEURE**



Avant de vous mettre au lit dans la nuit du 10 au 11 mars 2018, n'oubliez pas d'avancer vos horloges d'une heure.

## PARACHA VAYAKHEL - PÉKOUDÉ

ב"ס"ד

Chabbat Para

## Le Chabbat - Érection du Tabernacle



**PARACHA VAYAKHEL - PÉKOUDÉ**  
CHABBAT PARA

**Vayakhel** : Au lendemain de Yom Kippour, Moché Rabéno descend de la montagne de Sinaï après avoir obtenu le pardon divin pour la faute du veau d'or. Il rassemble alors toute la communauté d'Israël pour leur transmettre l'ordre de D-ieu de construire un sanctuaire. Cependant, il réitère d'abord le commandement de respecter les lois du Chabbat.

**Pekoude** : Dans la parachat Pekoude des décomptes détaillés de toutes les contributions offertes pour la construction du Michquan et de ce à quoi elles ont servi. De plus, le Midrach (Chemot Rabba 51) souligne que Moché n'a pas tenu lui-même la comptabilité, mais qu'il a confié à Ithamar, un des fils de Aharon, le soin de s'en occuper. L'existence de cette mission est suggérée par l'emploi de la forme passive (pouqad - " qui a été compté ") au lieu de la forme active paqad (" qu'il a compté ") (Exode 38, 21).

## Le Cœur et le Cerveau

Notre Paracha nous introduit les artisans qui vont devoir être les maîtres d'œuvre de la réalisation du sanctuaire. Outre Bétsalel et Aholiav que D-ieu désigne nommément, ces derniers seront accompagnés par d'autres artisans dont la principale qualité, nous dit le texte biblique à plusieurs reprises, sera d'être « Hakham Lev », sages de cœur.

L'expression peut surprendre car en principe, la sagesse relève de l'esprit ou encore, pour des artisans, de leur expertise, de leur savoir-faire ou de leur habileté manuelle. Pourquoi le texte associe-t-il donc la sagesse au cœur ?

Pour comprendre cette question, il faut bien sûr s'intéresser aux merveilleuses capacités que recèle le cœur, et notre paracha y fait référence à de nombreuses reprises. C'est ainsi que le peuple est appelé à faire des

## Rabbin Ronen A. Abitbol



dons pour la construction du Michkan selon « la générosité de son cœur », et Rachi de commenter ce verset de cette façon (Chémot, 35, 5) : Tout homme au cœur spontané : Ainsi appelé parce que son cœur le porte à la générosité

Le cœur semble donc être une précieuse force intérieure pour amener l'homme à agir de manière efficace car il le « porte », le dirige et semble lever les obstacles qui peuvent se dresser sur sa route.

Contrairement au cerveau ou à la raison qui s'appuient généralement sur des connaissances théoriques ou encore sur les leçons de l'expérience, le cœur est susceptible d'amener l'homme à agir selon son intuition et sa perception spontanée des événements. Le cœur prend le relais de la raison en stimulant parfois celle-ci de manière autonome, lorsque l'homme est face à des défis existentiels et lorsqu'il est appelé à dépasser sa nature.

Cette qualité était nécessaire aux artisans qui n'avaient jamais été formés aux arts dans le passé, et qui devaient trouver en eux-mêmes, miraculeusement, l'intuition et les ressources nécessaires pour exécuter le sanctuaire dans ses moindres détails. Aucun élément rationnel ne pouvait laisser penser qu'il était possible d'y arriver, seule la conviction du cœur et la volonté inflexible d'y parvenir pouvaient donner à ces hommes la force de réussir, aidés en cela par la providence divine.

### Les 1775 Sicles et Rabbi Âkiva ben Yossef

Dans la parachat Pekoude on évoque la fin de la construction du michkan et surtout un passage extrêmement important : les comptes que Moché rabbénou donne aux bné Israël de tous les dons qu'il avait reçus. Il énumère donc dans le détail les sommes qu'il avait perçus et à quelle fin il les avait utilisées.

Le Midrach raconte que Moché ne se souvenait plus de l'utilisation d'une partie de l'argent, 1775 sicles. Il était évidemment embarrassé lorsque soudain son attention fut attirée par des oiseaux autour des colonnes du michkan avec

une telle insistance qu'il leva les yeux et se rappela qu'il en avait fait recouvrir le dessus d'argent. Ainsi a-t-il retrouvé l'utilisation faite de la somme d'argent.

L'enseignement que l'on tire de cela nous vient de l'événement suivant : lorsque les frères de Yossef avaient décidé de vendre ce dernier à la caravane, ils touchèrent l'argent de l'échange. La somme était de vingt pièces d'argent qu'ils se divisèrent en neuf. Ils prirent donc chacun deux pièces et envoyèrent en l'air les deux dernières comme pour associer la résidence divine, la Chékhina, à leur «partage». Ces pièces restèrent là posées dans un champ... Avec cet argent, les frères s'achetèrent chacun une paire de chaussure. Et voilà que 1775 ans après la vente de Yossef, passa dans ce champ un homme qui s'appelait précisément Yossef. Il aperçut les pièces d'argent et décida d'offrir une paire de chaussure à sa femme qui avait son mikvé le soir même, sans se douter de la provenance de ces pièces...

De leur union est né Rabbi Âkiva ben Yossef. Selon le Midrach Yalkouth Chimôni, étant l'un des «dix martyrs» condamnés à mort par les romains et assassinés de façon atroce, celui-ci va ainsi « expier » la faute des frères de Yossef. Comme on le lit dans la kina de Tichâ béav, on compare les dix frères de Yossef aux dix martyrs de la destruction du deuxième Temple.

### Le Feu de la discorde

**«Vous n'allumerez pas le feu dans vos demeures le Chabbat.» (Chemot 35, 3)**

Le Maguid de Doubna Zt'l, remarque que la Torah parle de «demeures» au pluriel, «Vous n'allumerez pas de feu dans vos demeures», il explique que ceci fait allusion, à la demeure en Israël et celle de l'exil, insistant ainsi sur l'observance du Chabbath obligatoire partout dans le monde, quelle que soit la situation du peuple d'Israël.

Les `Hassidim explique le sens de ce verset, à «l'interdiction de faire du feu», ne mettez pas le feu de la discorde dans vos demeures, en abordant des sujets pouvant susciter la colère, la mauvaise humeur, la dispute.

### L'essentiel est de Commencer

Ce fut au premier mois de la deuxième année, au premier jour du mois, que fut érigé le Michkhan. (Chemot 40, 17)

Lorsque les différentes pièces, constituant le tabernacle, furent achevées, et que les Bnei Israël voulurent l'ériger, ils ne purent le soulever car il était trop lourd. Hachem demanda alors à Moshé de le soulever lui-même. Mais en définitive, le tabernacle s'érigea de lui-même, comme il est écrit : «Oukam» - que l'on peut comprendre comme une action réfléchie : « il s'érigea ».

De la même façon, si ce n'était Hachem qui nous aidait à chaque instant, nous ne pourrions jamais faire face à notre Yétser Ha-Ra - mauvais penchant ! La Guemara Makot dit: «Un homme est conduit dans le chemin-même qu'il désire suivre». Il n'est pas écrit: «il va» mais «il est conduit». De tout Juif, Hachem réclame de la volonté, et le reste se fera de lui-même - par l'aide d'Hachem.

L'enseignement à retenir est le suivant chaque fois que nous voulons nous engager dans l'accomplissement d'un acte positif, dont la poursuite ultérieure semble difficile, nous avons le devoir, malgré tout, de commencer notre action. Nous pourrions alors compter sur Hachem pour qu'Il se charge du reste. On constate ce phénomène de façon évidente lorsque quelqu'un commence à étudier la Torah, et fournit alors le maximum d'efforts pour déchiffrer les textes. C'est alors qu'Hachem lui prodigue une aide particulière, qui contribue à lui ouvrir davantage les portes de la compréhension et de la sagesse de la Torah. (Rachi - Rabbi Yerou'ham)

**« Il fabriquait le bassin (d'eau) en cuivre et son support en cuivre, au moyen des miroirs des légions qui s'étaient attroupées à l'entrée de la Tente d'Assignation. » (Chemot, 37, 8)**

Rachi : « Au moyen des miroirs des légions » : Les filles d'Israël avaient en mains les miroirs dans lesquels elles se regardaient quand elles se paraient ; elles n'hésitèrent pas à les apporter, eux aussi, en cadeau pour le Michkan.

Moché ne voulait pas les accepter parce qu'ils étaient destinés au yétser harâ. Hakadoch Baroukh Hou lui dit : « Accepte [les], car ils Me sont plus chers que tout ; ce sont grâce à eux que les femmes mirent au monde d'une multitude [d'enfants] en Égypte. Quand leurs maris rentraient de leur travail éreintant, elles [les femmes] venaient leur apporter à manger et à boire et les nourrissaient. Elles prenaient les miroirs et s'y regardaient avec leurs maris et les séduisaient par les mots... Ainsi elles attiraient leurs maris, tombaient enceintes et enfantaient. Le Kiyor fut fabriqué à partir de ce qui fit régner la paix entre un homme et sa femme...

### Chabbat Parachat Parah

Ce Chabbat, nous lisons dans la septième section de la Paracha le processus de purification de la Vache Rousse. Cette lecture tirée de la paracha 'Houkat, traite de la mitsva de la « Vache Rousse », à partir de laquelle étaient confectionnées les eaux lustrales qui servaient à la purification des personnes ayant été en contact avec un mort. Cette purification était essentielle, à l'approche du mois de Nissan, afin de pouvoir apporter le « Korbane Pessa'h ».

Il existe plusieurs formes d'impureté spirituelle, de différents degrés de gravité. Le type d'impureté le plus grave est contracté par contact avec un cadavre humain. Dans le passé, afin d'être autorisé à accéder au Temple, celui qui avait contracté cette impureté devait être purifié en étant aspergé d'eau à laquelle était mélangée de la cendre d'une vache rousse.

Nous lisons cette section maintenant en préparation à la fête de Pessa'h qui approche rapidement, car elle nous rappelle la nécessité de parvenir à la pureté spirituelle qui nous garantit l'entrée au Temple pendant la fête.

### Coin de La Halakha - Halakhot Chabbat

#### Porter et Transporter

La source de l'interdiction de porter des objets dans le domaine public qui n'est pas clôturée le jour de chabbat est, que au temps du Michkan, toutes les poutres qui soutenaient le temple étaient déplacées du désert (endroit public) au Temple (à endroit privé) et vice-versa. Comme Chabbat il est interdit de pratiquer toute travail pratique dans le Michkan, la Tora nous a interdit de transporter des objets le jour de Chabbat.